

Adresse de résidence

L'adresse de résidence est une adresse identifiable physiquement dans un Etat. Une adresse portant la mention «à l'attention de» (c/o) ou une case postale n'est pas une adresse de résidence.

Identification résidence fiscale (document d'auto-certification)

Une auto-certification est un document complété par le titulaire du compte et/ou par l'ayant droit économique en vue d'obtenir les informations dont la Banque a besoin pour s'acquitter de ses obligations de diligence raisonnable et de déclaration. Les détenteurs de procuration peuvent également être amenés à signer ce document.

Changement de circonstances (FATCA et EAR)

Un changement de circonstances se traduit par tout changement impliquant un complément ou une modification d'informations relatives au statut d'une personne en lien avec son pays de résidence (p.ex.: déménagement à l'étranger).

Green Card des Etats-Unis (FATCA uniquement)

Une Green Card des Etats-Unis désigne un certificat d'inscription au registre des étrangers. Il s'agit d'une carte de résident permanent légal émise par le Service de la nationalité et de l'immigration des Etats-Unis (USCIS). Tout individu qui, à tout moment au cours de l'année civile, a été admis aux Etats-Unis comme résident permanent légal est un étranger résident pour cette année. Un individu cesse d'être un résident permanent légal si le statut a été révoqué ou désigné comme abandonné.

Etat partenaire (EAR uniquement)

La notion d'Etat partenaire désigne tous les pays avec lesquels la Suisse a signé un accord d'échange automatique de renseignements et avec lesquels la Suisse va échanger des informations concernant les personnes soumises à déclaration. La liste des pays concernés peut être consultée via le lien suivant : <https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/themen/internationale-steuerpolitik/automatischer-informationsaustausch.html>

Etat participant (EAR uniquement)

Les Etats participants sont les Etats qui ont adhéré à la Norme commune de déclaration de l'OCDE (NCD) et qui ont signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (MCAA) visant à mettre en place l'échange automatique de renseignements. La liste des pays concernés peut être consultée via le lien suivant: <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/crs-by-jurisdiction/#d.en.345489>

Numéro d'identification fiscale (NIF/TIN) (FATCA et EAR)

L'expression NIF désigne un numéro d'identification fiscale ou son équivalent fonctionnel en l'absence de NIF. Le NIF est une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par un pays à une personne physique ou à une entité et utilisée pour les identifier dans le cadre du respect des lois fiscales de ce pays. Des détails supplémentaires concernant la validité des NIF se trouvent sur le portail EAR de l'OCDE: <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/#d.en.347759>

Le TIN correspond au numéro d'identification fiscale d'un résident américain.

Pays de résidence fiscale (EAR uniquement)

En général, un individu doit être considéré comme résident fiscal dans un pays dans lequel, en vertu des lois de ce pays (y compris les conventions fiscales), l'individu paie ou devrait payer des impôts du fait de son domicile, de sa résidence ou de tout autre critère de nature similaire (c'est-à-dire assujettissement illimité), et non uniquement sur des sources de revenu provenant du pays concerné. Les individus dotés d'une double résidence peuvent se baser sur les critères d'établissement du lieu de résidence («tiebreaker ruler») contenus dans les conventions fiscales applicables (le cas échéant) afin de déterminer leur résidence fiscale.

Personne soumise à déclaration (EAR uniquement)

Une personne soumise à déclaration est une personne physique ou une entité qui est résidente d'un Etat partenaire en vertu des lois fiscales de ce pays. Il existe certaines exceptions au sens de la Norme commune de déclaration de l'OCDE.

Territoire des Etats-Unis (FATCA uniquement)

Il inclut, outre le territoire propre des Etats-Unis, le Commonwealth des Iles Mariannes du Nord, Guam, le Commonwealth du Puerto Rico, les Iles Vierges des Etats-Unis ainsi que les Samoa américaines.

Test de présence substantielle (FATCA uniquement)

Pour déterminer si vous avez une présence substantielle aux Etats-Unis, vous devez avoir été présent physiquement aux Etats-Unis au moins:

- 31 jours durant l'année en cours et
- 183 jours durant la période de 3 ans incluant l'année en cours et les 2 années la précédant immédiatement.

Pour satisfaire à l'exigence des 183 jours, comptez:

- Tous les jours où vous avez été présent durant l'année en cours,
- Un tiers des jours où vous avez été présent durant la première année précédant l'année en cours et
- Un sixième des jours où vous avez été présent durant la deuxième année précédant l'année en cours.

Les jours de présence aux Etats-Unis durant la période de validité d'un visa d'étudiant (type J par exemple) ne sont pas compris dans ce calcul.

S'il y a présence substantielle aux Etats-Unis et que les conditions relatives à la présence substantielle ne sont plus remplies l'année suivante ou période ultérieure, il vous appartiendra de nous présenter un W-8Ben ou un certificat de résidence émanant d'une autorité compétente de votre domicile afin que nous puissions modifier votre statut d'US personne au sein de notre établissement.

Titulaire du compte (FATCA et EAR)

Le titulaire du compte désigne la personne enregistrée ou identifiée comme titulaire d'un compte financier auprès de la Banque qui gère le compte.